



# ÉNERGIE PARTAGÉE

## Webinaire Module 5

Quelle stratégie juridique et financière choisir pour son projet  
d'EnR de territoire ?





**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

## **Introduction aux projets citoyens d'Enr**





**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**ENSEMBLE,  
pour une énergie  
citoyenne !**



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

# Des tailles de projets variées



Population :  
**6 000 habitants**

Lieu : En Loire Atlantique

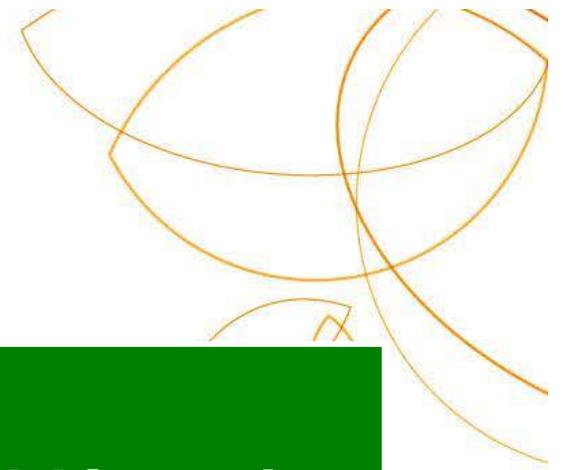


Consommation  
électrique :

**21 000 000 kWh/an**

Technologie ENR	Ressource en PDL	Puissance d'un projet	Électricité par an	Autonomie du territoire	Durée du projet	Coût du projet (capital)
Éolien	Bonne	10 000 kW	22 000 000 kWh	100%	8 ans	11 000 000 €
Solaire	Moyenne	200 kW	210 000 kWh	1%	2 ans	300 000 €
Méthanisation	Bonne	350 kW	2 700 000 kWh	13%	8 ans	4 000 000 €

# Différentes histoires “il était une fois...”



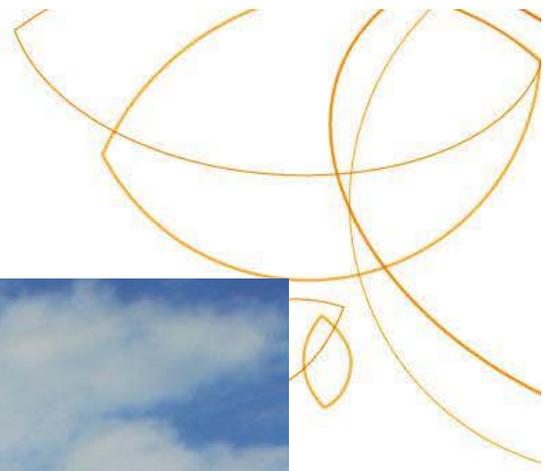
**Un projet initié par les citoyens** qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs, des partenaires

**Un projet initié par la collectivité**, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants

**Un développeur qui ouvre son projet** à la participation des citoyens et des collectivités

**Une centrale déjà en fonctionnement** rachetée par des collectivités et/ou des citoyens

# Que voyez-vous ?



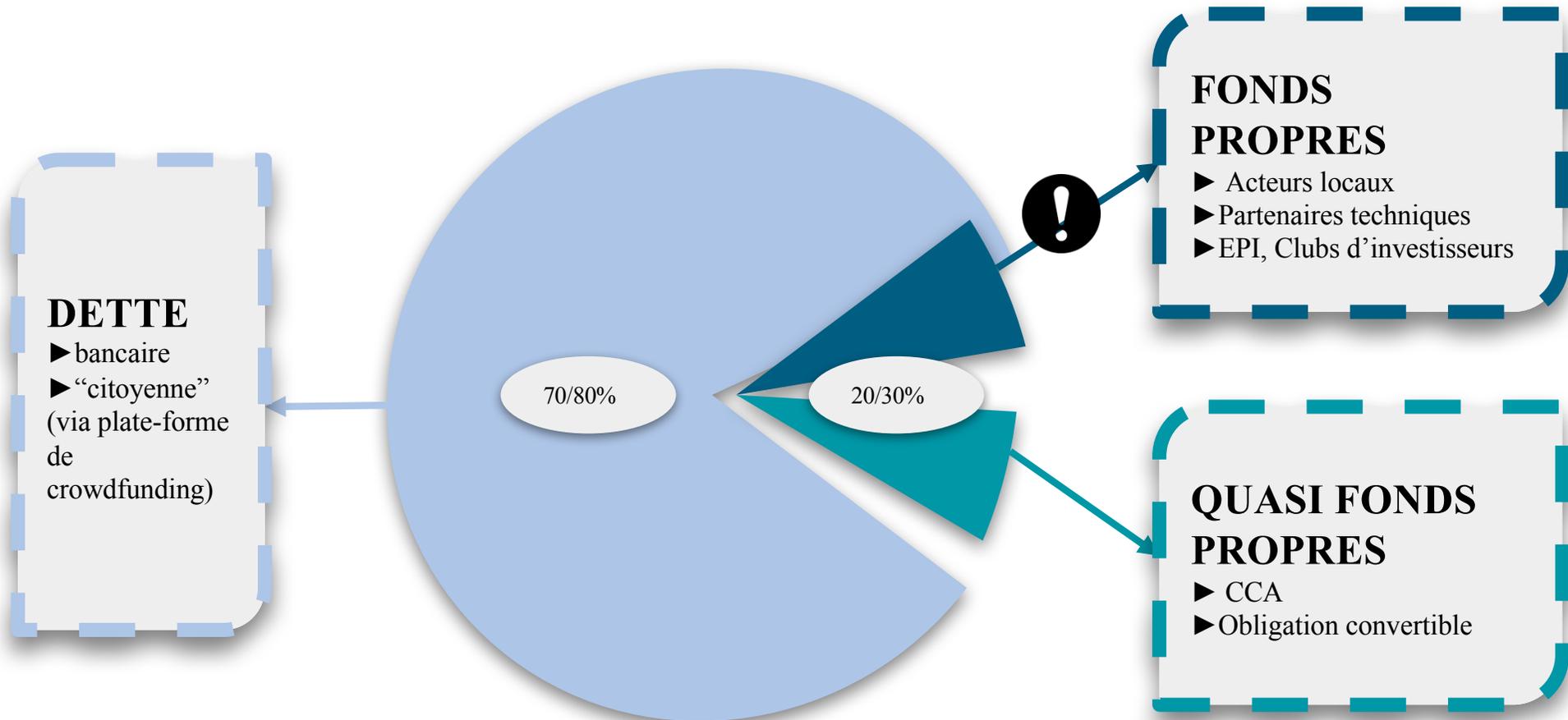


# Et maintenant ?

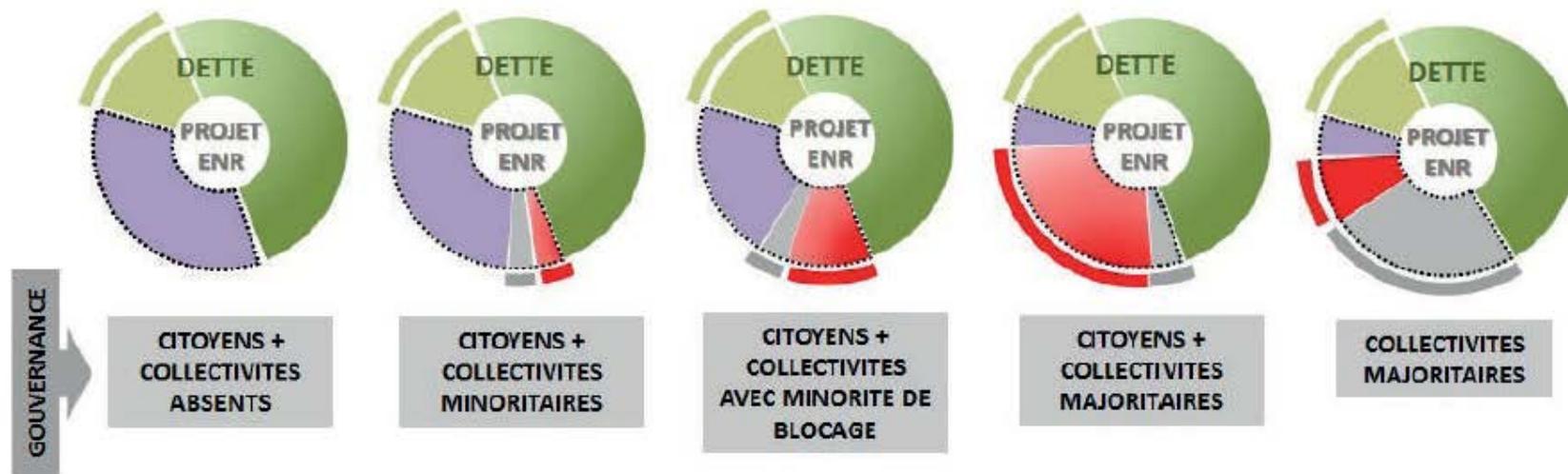
*« Les projets participatifs sont des projets avec un supplément d'âme »*



## Budget total d'un projet



# La collectivité locale et les habitants : chefs d'orchestre, parties prenantes, rentiers ou spectateurs?



Répartitions possibles de la gouvernance d'un projet (cas types)

Noémie Poize, RAEE / ADEME

# Création d'Énergie Partagée en 2010



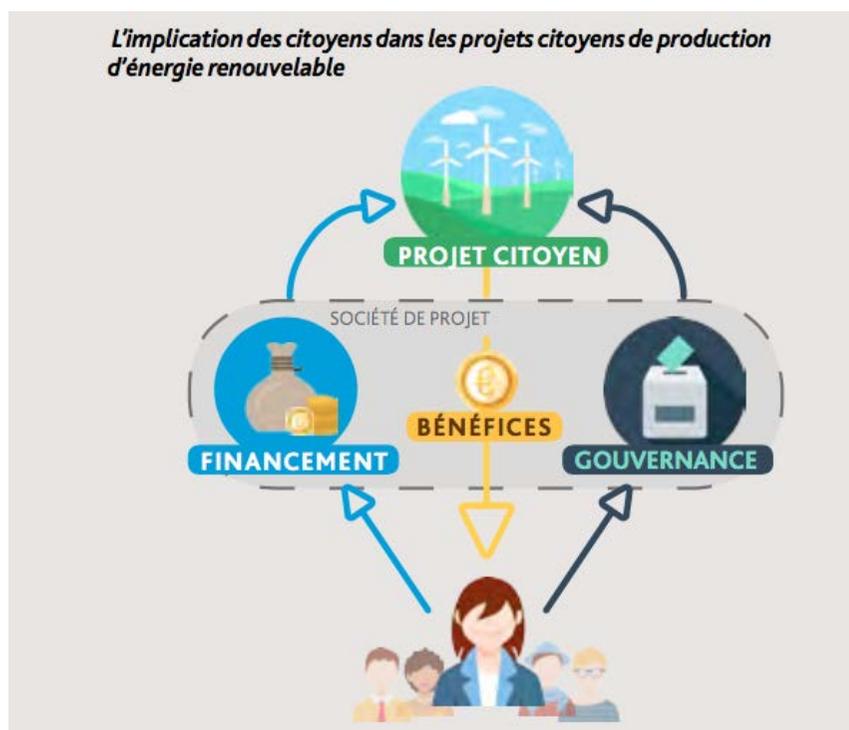
# Définitions

- **Projet participatif**

Participation seulement au financement des habitants (dette et/ou capital minoritaire)

- **Projet citoyen**

Participation significative à la gouvernance (au capital, habitants et/ou collectivités)



# Charte Énergie Partagée



## Ancrage local

Habitants et/ou collectivités sont parties prenantes directement, le plus tôt possible et pendant toute la durée d'exploitation du projet



## Gouvernance démocratique

Transparence + principe coopératif : même minoritaires dans le capital, les acteurs locaux gardent la maîtrise des grandes décisions



## Exigence écologique

Le projet minimise son impact local et global + s'inscrit durablement dans une logique de réduction des consommations d'énergie.

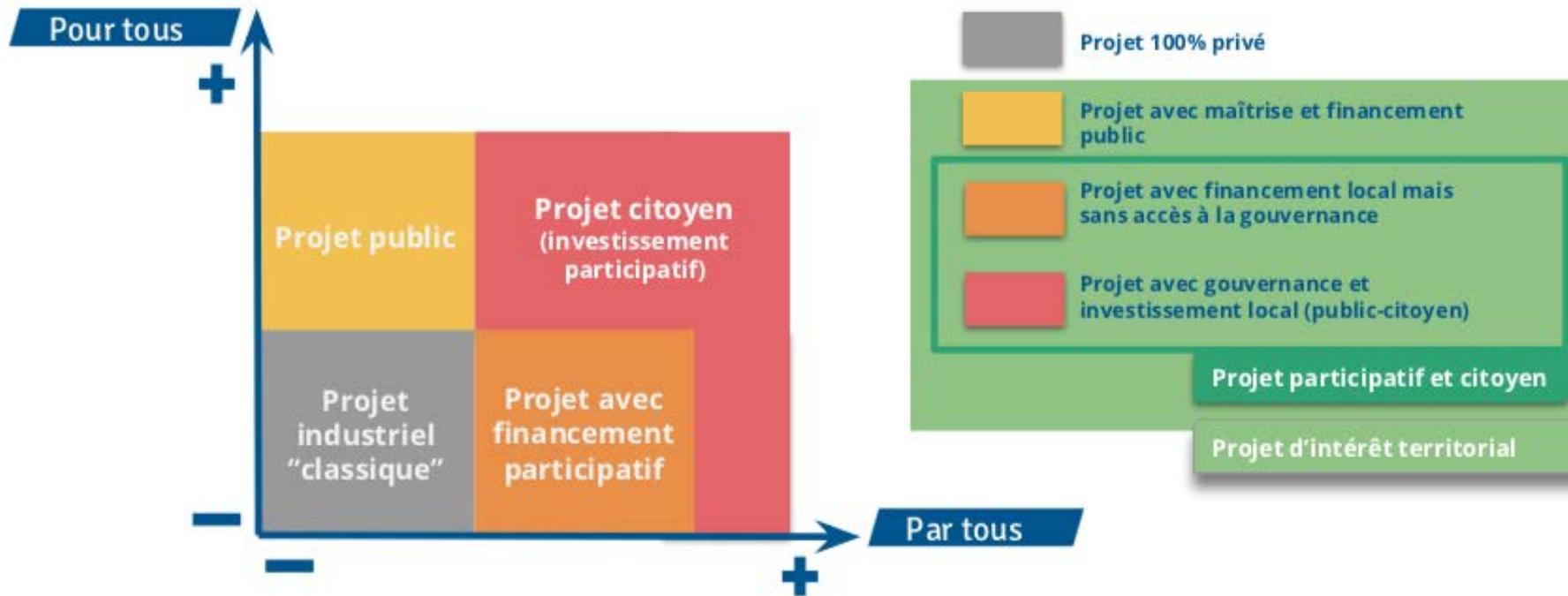


## Démarche non spéculative

Les actionnaires restent sur le long terme dans le projet



# Les projets d'Enr d'intérêt territorial



# Deux missions



**Projets citoyens  
d'énergies renouvelables  
et d'économie d'énergie**



Mission #1

Appuyer et conseiller  
les porteurs de projets

Mission #2

Financer grâce à la  
finance solidaire



# Où sont les PROJETS CITOYENS ?



Énergie Partagée désigne comme «citoyens» les projets locaux de production d'énergie renouvelable qui respectent les quatre critères de sa charte :

- un ancrage local fort
- une exigence écologique permanente
- une démocratie ouverte et transparente
- un objectif non-spéculatif

Composé d'acteurs de terrain de la transition énergétique et des pionniers des projets citoyens, le mouvement Énergie Partagée réunit, guide, conseille, forme et accompagne ces projets tout au long de leur vie.

Énergie Partagée peut également participer au financement par le biais de son outil d'investissement solidaire, qui collecte l'épargne citoyenne pour l'engager au cœur de ces projets.



Toitures et fermes solaires



Parcs éoliens



Centrales micro-hydrauliques

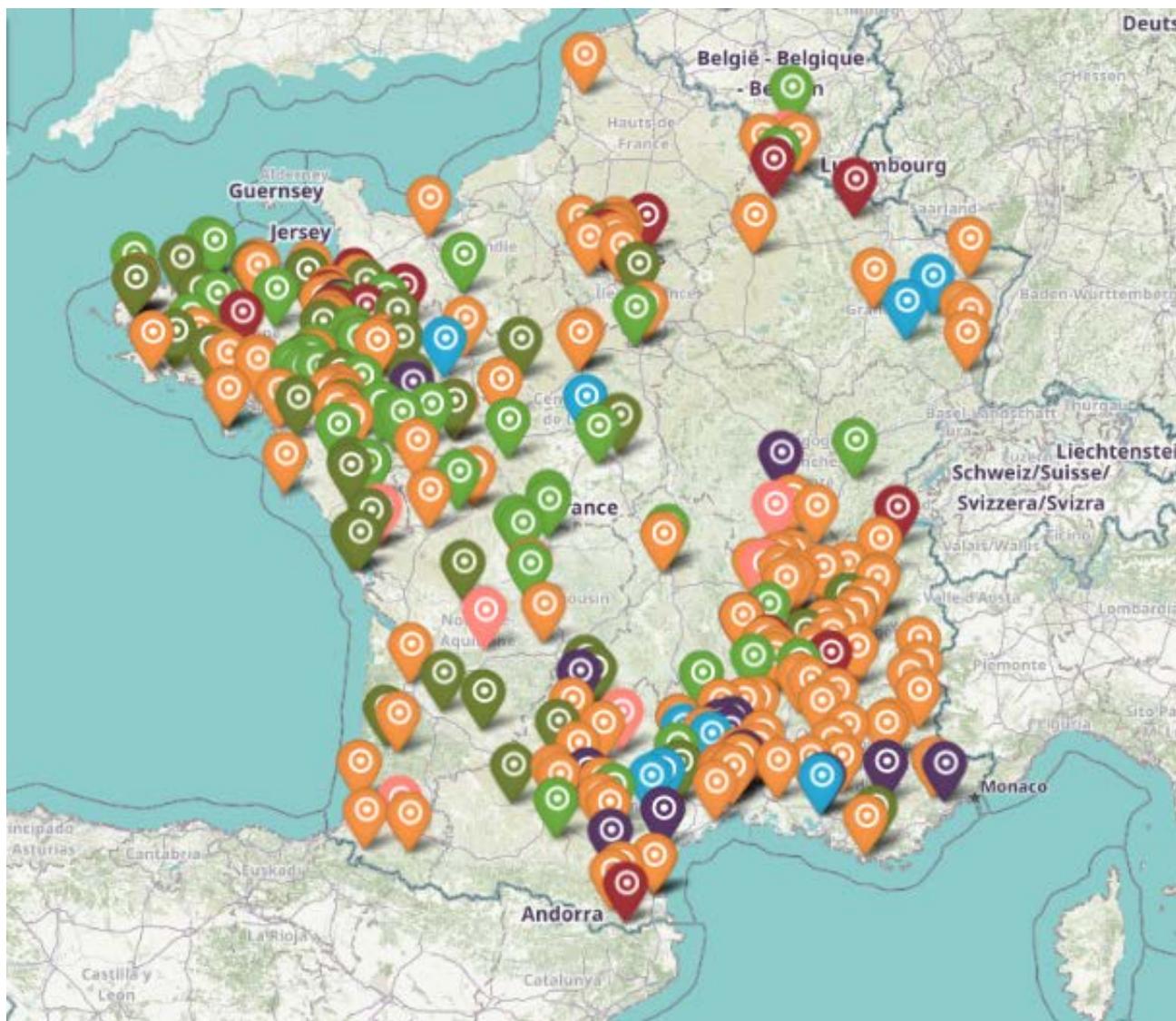
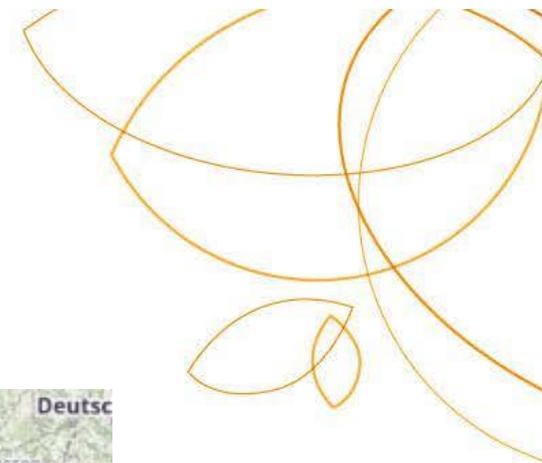


Unités de méthanisation et chaufferies bois-énergie



RETROUVEZ TOUS LES PROJETS :  
[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)

# Le mouvement des projets citoyens



# Pourquoi vouloir peser dans le financement ET la gouvernance?



## Raison 1 : pour maîtriser les décisions stratégiques!

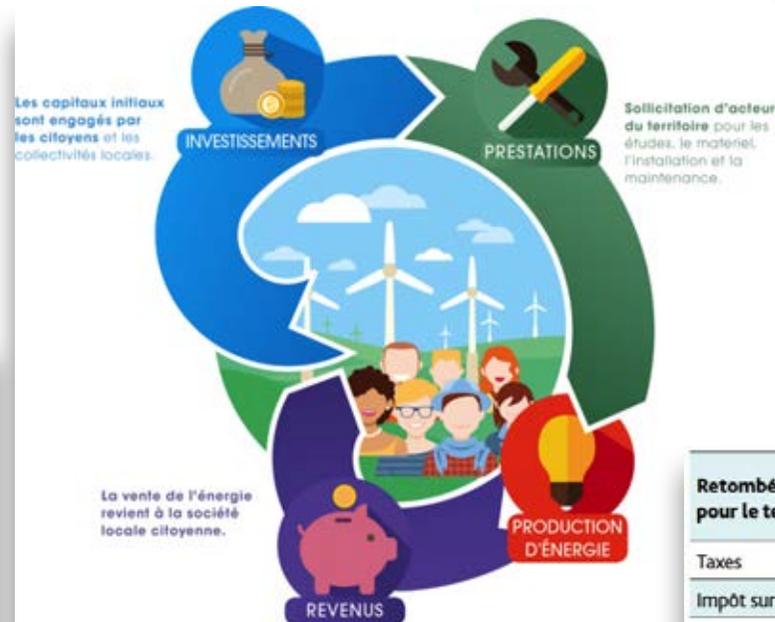
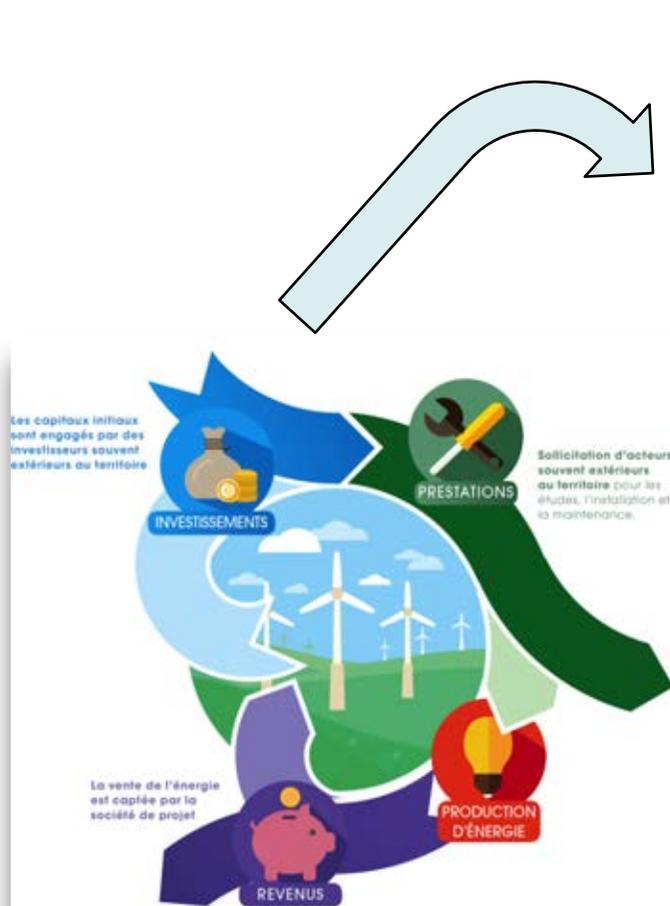
- Phase de développement
  - Réduire l'impact environnemental au maximum
  - Définir le montage juridique et financier pour embarquer le territoire
  - Garantir un lien entre production et consommation
  
- Phase d'exploitation
  - Privilégier l'emploi local et minimiser l'impact environnemental
  - Maîtriser les nuisances
  - Affectation des bénéfices
  - Contrôle de l'entrée de nouveaux actionnaires
  - Monter en compétence pour piloter à long terme la transition énergétique localement

# Exemples de pouvoirs à répartir dans la SPV



Transformation de la Société  
Prend position sur l'affectation des résultats, en particulier le financement de projets en cohérence avec les objectifs de la société  
Fixe le taux de mise en réserves  
Modifier les statuts de la société ;  
Procède à l'admission des nouveaux associés  
Conclusion des contrats de développement, de construction ou d'exploitation de l'installation  
Agrément des cessions d'actions ;  
Choix des prestataires et dépenses pour les montants supérieurs à 10ke  
Rémunération des comptes courants,  
Décision sur le prix et l'acheteur de l'électricité produite  
Fixation du budget annuel alloué ou action de promotion des énergies renouvelables,  
Validation et modification du business plan et du plan d'affaires et du budget annuel  
Entrée dans le périmètre de la Société de Projet de projets autres que le projet dédié  
Augmentation de capital

# Raison 2 : pour maximiser les retombées financières = « garder l'argent à la maison »

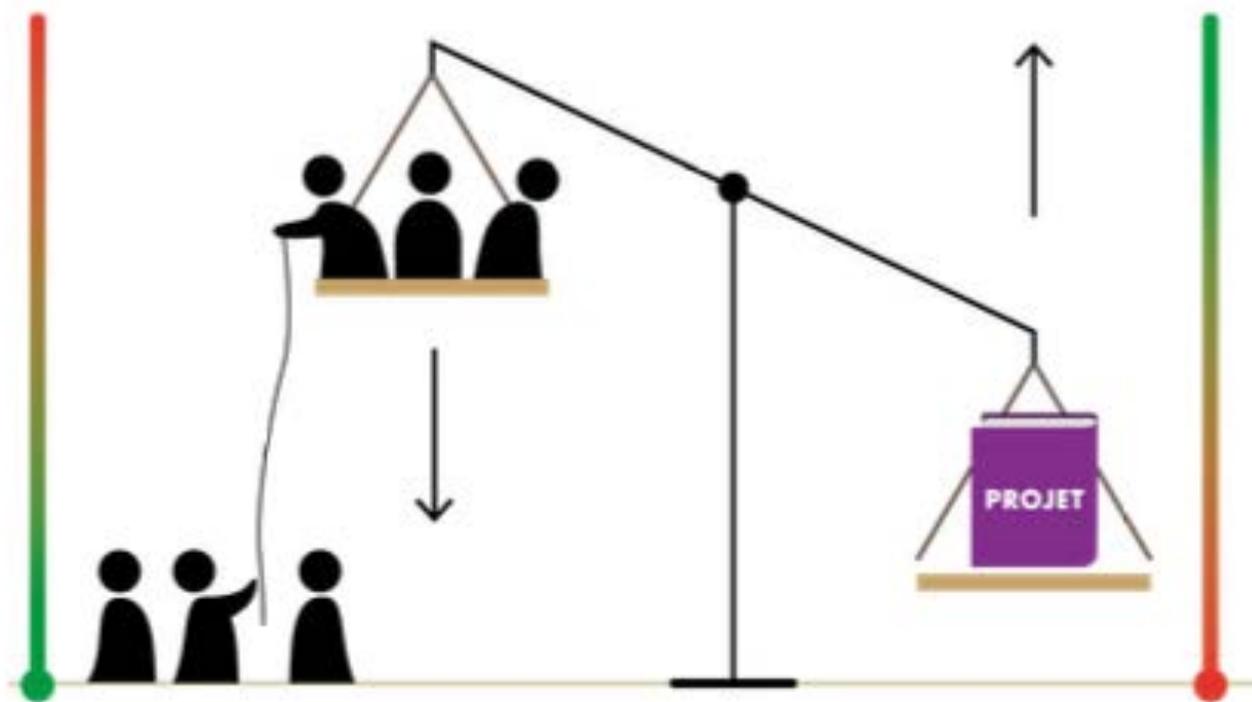
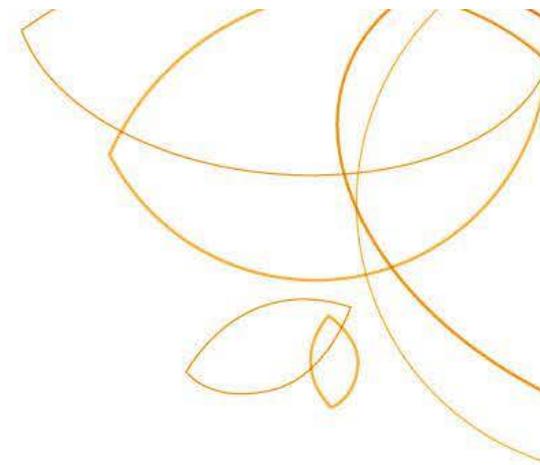


Retombées économiques pour le territoire	Projet éolien citoyen (€)	Projet éolien « classique » (€)
Taxes	1900 000	1900 000
Impôt sur les sociétés	3 130 000	3 130 000
Loyers	320 000	320 000
Exploitation	1 170 000	X
Maîtrise de la demande en énergie	560 000	X
Rémunération de l'épargne sous forme de dividendes pour les investisseurs locaux	8 000 000	X
En amont - Coûts spécifiques aux projets citoyens payés à des contractuels locaux	260 000	X
<b>TOTAL (€)</b>	<b>15 340 000</b>	<b>5 350 000</b>

# Raison 3 : garantir les moyens pour lancer une dynamique de territoire



# L'art du projet citoyen



## La participation des acteurs locaux

Uniquement au **financement**

Accès à la **gouvernance** en participant au financement du capital

**PRESENCE**

**CONTRÔLE**

**MAÎTRISE**

### NOTION DE PLACEMENT

- ▶ N'ouvre pas l'accès à la gouvernance mais droits à l'information
- ▶ Les épargnants portent le risque du placement mais la rémunération est fixe

### NOTION D'ACTIONNARIAT=INVESTISSEMENT PARTICIPATIF

- ▶ Intervention en fonds propres ou quasi-fonds propres, donnant un droit de vote dans la société et accès au versement de dividendes (selon le résultat et le vote de l'AG)
- ▶ Avec qui (citoyens, collectivités, opérateurs) ? A quel moment ? et sur quel périmètre ?
- ▶ En direct dans la société de projet ou via un véhicule fédérant l'investissement participatif local ?

### PARTICIPATION A LA DETTE

En général via une plate-forme en ligne = crowdfunding

### PARTICIPATION INDIRECTE

Apport en capital dans une structure intermédiaire qui capitalise ensuite la société de projet

### PARTICIPATION DIRECTE

Apport en direct dans la société de projet

#### OUTILS

- ▶ En prêt (statut IFP)
- ▶ En obligation (statut CIP)
- ▶ En mini-bons (statut CIP)
- ▶ En titres participatifs dans le cas des coopératives
- ▶ Via à un compte à terme dans une banque partenaire du projet

#### OUTILS

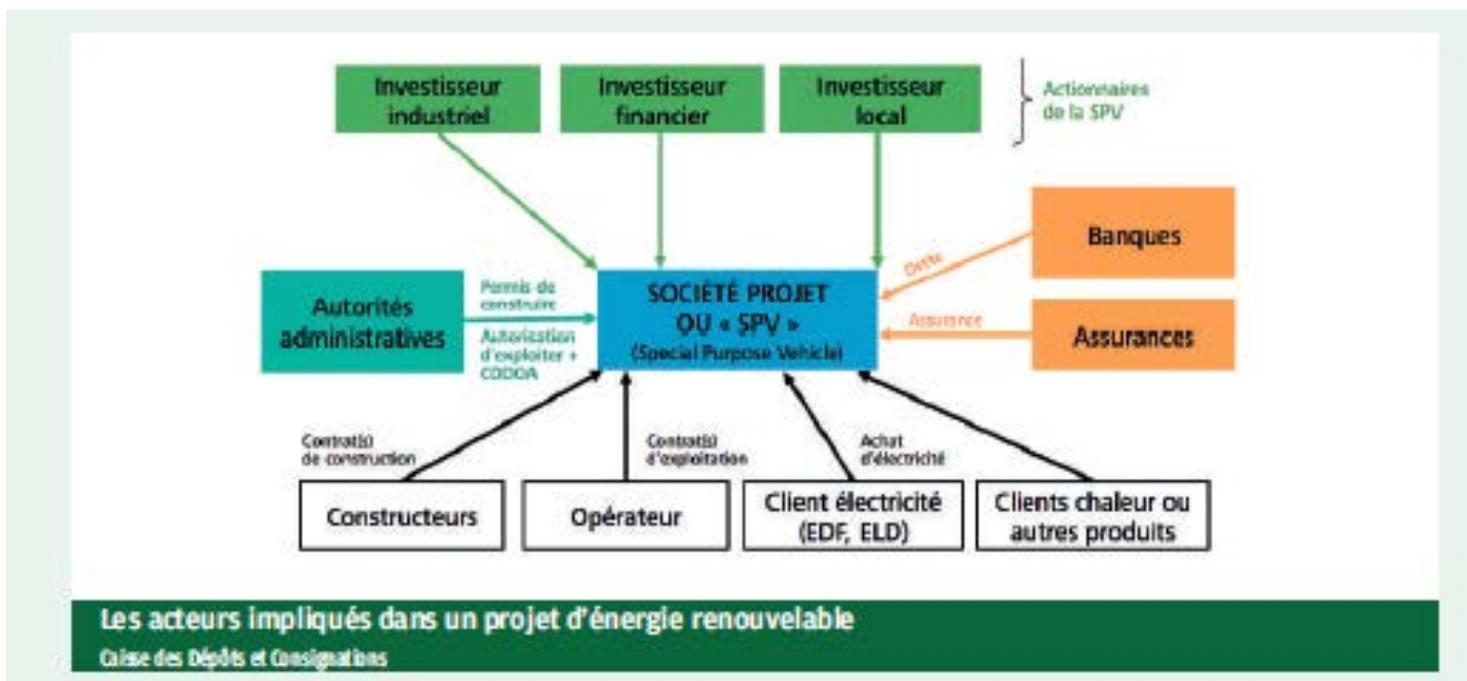
- ▶ Energie Partagée Investissement
- ▶ Club d'investisseurs (de type Club Cigales)
- ▶ Société locale dédiée ("holding citoyenne" ou société d'économie mixte)

#### OUTILS

- ▶ En actions/parts sociales
- ▶ Ouvrant potentiellement le droit à des comptes-courants d'associés

Avec ou sans plate-forme de "crowdequity"  
(=intermédiation de fonds propres - statut CIP)

# Le concept de société de projet





# Le concept financier de la SPV

## C'est un arbitrage juridique et financier

- On peut financer des actifs sur son bilan d'entreprise, c'est du financement « Corporates ». Sergies / EDF
- ..
- Mais la pratique est de créer une société spécifique dans une logique de financement « sans recours »

## Pourquoi utiliser le financement de projet

- Permettre à plusieurs investisseurs de se regrouper
  - Règles définies dans des statuts et un pacte d'actionnaire
  - Chercher des compétences des financements multiples
- Augmenter le levier bancaire et déconsolider de la dette
- Créer un actif « liquide », facilement vendable.

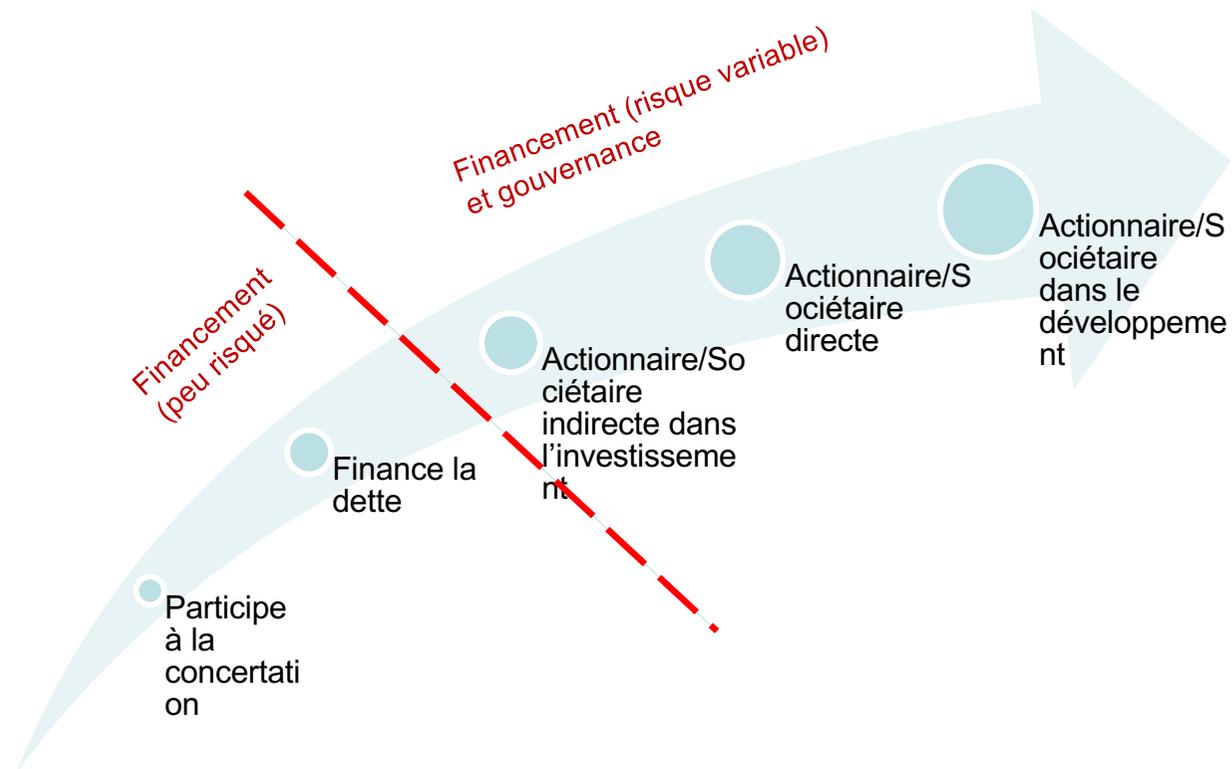
## Mais cela génère des frais transactionnels

- Toutes les relations sont contractualisées
- Donc des frais fixes peu adaptés aux petits projets.

# La gouvernance : directe ou représentative



# Différents degrés d'implication pour un citoyen



# Comparaison des offres d'investissement pour un habitant ou une collectivité



	Point de vue investisseur local			Point de vue porteur de projet		
	Accès à la gouvernance (=droit de vote) de la SPV	Rentabilité	risque	Effet levier	Ancrage local	Accès au bonus participatif
<b>Prise de participation directe dans la SPV</b>	Oui directe	À hauteur de celle du projet financé	Forte et varie en fonction de la date d'entrée	Dépend de la date d'entrée	fort	oui
<b>Prise de participation via clubs investisseurs</b>	Accès intermédié	À hauteur de celle du projet financé	Forte et varie en fonction de la date d'entrée	Forte et varie en fonction de la date d'entrée	forte	oui
<b>Prise de participation indirecte via une Société locale intermédiaire (SI)</b>	Représentation par EP/accès à la gouvernance de la SLI	À hauteur de celle de la SLI	Dépend de la taille du portefeuille de projet de la SLI	Forte et varie en fonction de la date d'entrée	Dépend du territoire de la SLI	Oui si ESUS qui a pour objet le développement des Enr
<b>SEM</b>	Représentation par EP/accès à la gouvernance de la SEM	A hauteur de la performance du portefeuille projet de la SEM	Dépend de la taille du portefeuille de projets de la SEM	Forte et varie en fonction de la date d'entrée	Dépend du territoire de la SEM	Oui au prorata
<b>Energie Partagée</b>	Représentation par EP/accès à la gouvernance d'EP	Moyenne (4% sur 10ans)	faible	fort	Moyen	Oui
<b>Dettes (prêt, dépôt à terme, obligations/crowdfundin</b>	non	forte	faible	Aucun/faible	faible	Oui si plateforme de financement participatif

# Comparaison des solutions de montage

(source RAEE)

	SARL	SA	SAS	SEM	SCIC
Associés	De 2 à 100	A partir de 7, pas de maximum	A partir de 2, pas de maximum	7 minimum Entre 51% et 85% publics	7 minimum Entre 0,1 et 20% publics
Capital social de départ	Aucun	37000 euros	Aucun	37000 €	Aucun si SCIC / SARL 18500€ Si SCIC / SA
Fonctionnement	Un ou plusieurs gérant(s)	Dirigée par un Conseil d'administration. Président obligatoire.	Liberté statutaire Président obligatoire Statut coopératif possible	Président et CA obligatoires	Statuts coopératifs – 1 employé obligatoire
Commissaire aux comptes	Non sauf si seuils dépassés	Obligatoire	Non sauf si seuils dépassés	Oui	Oui si SCIC / SA Non si SCIC / SARL sauf si seuils dépassés
OPTF (au-dessus des seuils d'exception)	Oui sous certaines conditions	Oui	Non	Oui	Oui
Dividendes	Au prorata des participations			Au prorata des participations	Mise en réserve de 57,5% des bénéfices – rémunération limitée au TRMO



ÉNERGIE  
PARTAGÉE

# Un jeu de rôle dédié au montage juridique



Les participants incarnent les différents acteurs d'un projet citoyen. Ils doivent prendre collectivement des décisions qui mettent en lumière leurs différences sur la vision du projet. Ces décisions vont accentuer plus ou moins les différentes caractéristiques du projet, confortant (ou pas) les joueurs dans leurs objectifs. À travers les différents événements qui donnent lieu aux prises de décision, les statuts et le pacte d'actionnaires seront mis à jour par l'animateur

# Exemple de rôle

## VOTRE RÔLE



### **Collectivités avec élus et techniciens**

*Vous représentez tous les citoyens y compris ceux qui ne seront pas investisseurs ou qui ne seront pas d'accords avec le projet. Vous avez la responsabilité de mener une politique énergétique pour votre territoire et d'assurer des rentrées d'argent à venir pour les caisses publiques, sans prendre de trop de risque*

## VOTRE POSITIONNEMENT



La collectivité locale doit avoir sa place, elle seule est légitime pour représenter tous les habitants et garantir l'éthique du projet.



À maximiser pour le territoire et les caisses de la collectivité, mais si le projet rapporte peu tout en étant utile au territoire, c'est bien aussi.



Vous souhaitez autant de maîtrise que possible. Vous n'avez pas envie de vous retrouver avec trop d'habitants à vos côtés.

# Exemple de mise en situation



## **Développeur en faillite ou changement de direction après rachat de la maison mère**

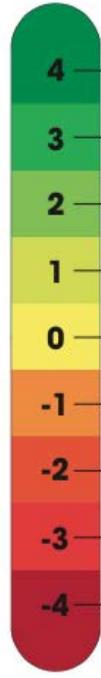
*Le développeur est racheté par le n°1 mondial des énergies fossiles. Le centre de décision part à l'autre bout du monde et ne comprend rien au montage financier du projet. Ils décident de se retirer au prix fort. Qui rachètent leurs parts ? À quel prix ?*

10%

1%



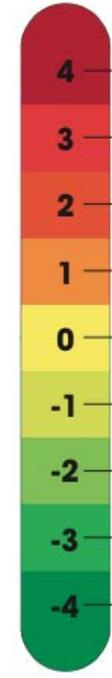
**JAUGE  
RENTABILITÉ**



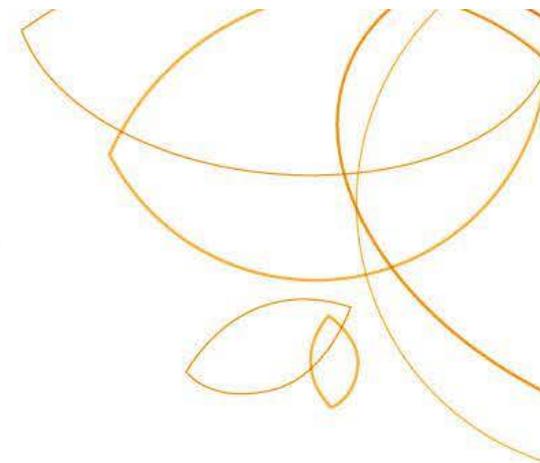
**JAUGE  
CHARTÉ**



**JAUGE  
RISQUES**



# S'appuyer sur les réseaux régionaux de l'énergie citoyenne



## Énergie Partagée en Île-de-France



Olivier BERLAND  
☎ 06 87 46 70 73  
olivier.berland@energie-partagee.org

## Énergie Partagée en Centre-Val de Loire



Raphaël MERCEY  
☎ 06 64 47 54 51  
raphael.mercey@energie-partagee.org

## Réseau Énergies citoyennes en Grand-Est



Léna MIGNE  
☎ 03 24 32 03 23  
Lmigne@ale08.org

## Réseau Taranis (Bretagne)



Amandine PIERRE-LOTTI  
☎ 06 64 47 54 51  
amandine.lotti@eolien-citoyen.fr

## Énergies citoyennes en Pays-de-la-Loire



Claire LEGRAND  
☎ 02 23 63 20 88  
claire.legrand@eolien-citoyen.fr



Robin DELOOF  
☎ 02 23 63 20 88  
robin.delooof@eolien-citoyen.fr

## Réseau Cirena (Nouvelle-Aquitaine)



Charlene SUIRE  
☎ 06 64 54 71 95  
charlene.suire@cirena.fr



Magali MARTIN  
☎ 06 52 26 78 03  
magali.martin@cirena.fr



Célestine VOEGEL  
☎ 06 82 15 84 84  
celestine.voegel@cirena.fr

## Réseau ECLR (Occitanie)



Alenka DOULAIN  
☎ 06 41 57 15 78  
alenka.doulain@ec-lr.org



Johann VACANDARE  
☎ 06 40 36 94 90  
johann.vacandare@ec-lr.org



Louise BALMER  
☎ 04 11 93 23 12  
louise.balmer@ec-lr.org

## Énergie Partagée en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Vincent BAGGIONI  
☎ 06 87 46 70 73  
vincent.baggioni@energie-partagee.org

## Réseau Énergies citoyennes en Bourgogne-Franche-Comté



Paul-Jean COUTENX  
☎ 04 72 56 33 41  
paul-jean.couthenx@coopawatt.fr



Hélène DECOUVELAERE  
☎ 04 72 56 33 41  
helene.decouvelaere@coopawatt.fr

## Réseau Énergies citoyennes en Auvergne-Rhône-Alpes (EC-AURA)



Simon SERIEYE  
☎ 04 72 56 33 41  
simon.serieye@auvergne-rhonealpes-ee.fr



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**